

Document d'information

BPJEPS Activités Physiques pour Tous

(BPJEPS APT -Session 2024-2025)

(Programme prévisionnel sous réserve d'habilitation par la DRAJES OCCITANIE)

Titre de la formation et références

BPJEPS APT

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
Spécialité « Educateur Sportif » - Mention « Activités Physiques pour Tous »

Diplôme enregistré au RCNP, code : RNCP 37191

(Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques)

(Date de publication de la fiche : 03-01-2023 / Date d'échéance de l'enregistrement : 01-03-2028)

Code certif info BPJEPS ES APT : 89805

Niveau de qualification : 4

Code NSF : 335 – Animation sportive, culturelle et de loisirs **Formacode :** 15436 – Education sportive / 15466 –
Activité physique pour tous

Code de la fiche ROME la plus proche : G1204 - Education en activités sportives

Texte de référence : Arrêté du 21 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 21 juin 2016 modifié portant création de la mention « activités physiques pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »

Public visé

Profil : Homme ou femme, sportif, pratiquant les activités physiques variées (activités d'entretien corporel, activités de pleine nature, activités et jeux sportifs) et souhaitant devenir éducateur sportif dans ce domaine d'activités. L'expérience pratique de ces activités est appréciée et nécessaire. Le projet de formation doit s'inscrire dans un projet professionnel axé sur l'utilisation et développement des activités physiques, pour tous publics. La mobilité géographique peut être un plus.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Cette formation est accessible sur avis médical.

Les modalités d'accès peuvent être aménagées après accord de la DRAJES.

Les conditions d'exercice du métier peuvent aussi être modifiées au regard du handicap.

Un dossier de demande d'aménagement pour les personnes en situation de handicap doit être complété et renvoyé à la DRAJES OCCITANIE.

En général, de nombreux handicaps sont « compatibles » avec le métier dès lors que l'éducateur/animateur est capable de gérer la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.

Pour plus d'informations, contactez notre référent Handicap et consultez la page suivante

www.insulaformation.fr

Prérequis

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « activités physiques pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « Activités Physiques pour Tous » sont les suivantes :

Le(la) candidat(e) doit :

- Être âgé d'au moins 16 ans à la date d'entrée en formation.
- Avoir une pratique régulière des Activités Physiques ou Sportives
- Attester de son honorabilité
- Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1) ou équivalent (SST, etc.)
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement des « activités physiques pour tous » datant de moins de trois mois à la date de l'entrée en formation ;

Satisfaire aux deux tests suivants :

- Test navette de Luc Léger : palier 6 réalisé (palier 7 annoncé) pour les femmes, palier 8 réalisé (palier 9 annoncé)
- Test d'habileté motrice : parcours de motricité à réaliser dans le temps imparti.

Sont dispensés des tests préalables à l'entrée en formation les candidats ayant déjà satisfait aux Exigences Préalables à l'occasion de tests effectués dans les années précédentes, quel qu'en soit le lieu.

Il existe des dispenses de TEP – Nous contacter.

Conditions d'accès et modalités

- Rendre le dossier d'inscription dûment rempli dans les délais imposés
- Disposer d'un financement
- Satisfaire aux tests propres à INSULA FORMATION :

Nature de l'épreuve	Modalités de passation	Groupes d'évaluateurs
Epreuve écrite	Durée : 2 heures	Formateurs Insula Formation
Entretien de motivation	Durée : 20 minutes	Formateurs Insula Formation

Equivalences et dispenses

Les dispenses et équivalences sont définies dans le texte de référence.

Si vous êtes déjà titulaire d'une certification dans le champ du sport (BPJEPS, CQP, Brevet Fédéral), vous disposez peut-être d'une dispense de test(s) et/ ou obtenez de droit une (des) unités capitalisables (UC)

correspondantes du BPJEPS APT.

Le titulaire d'un autre BPJEPS est dispensé des UC1 et UC2.

Il n'y a pas de passerelle.

Pour plus d'informations, contactez-nous.

Objectifs de la formation :

Le titulaire d'un BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « Activités Physiques pour Tous » exerce les activités suivantes de manière autonome, seul ou en équipe, au sein d'une ou de plusieurs structures et dans le cadre du projet global d'animation, il réalise des prestations visant :

- le développement et le maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé, et de bien-être
- la découverte, la sensibilisation et l'initiation en sécurité à des activités physiques ou sportives, diversifiées pour tous les publics ;
- l'éducation à la citoyenneté ;
- le respect de l'environnement dans une démarche de développement durable.

Il possède les compétences pour initier à la pratique d'une activité physique ou sportive pendant un cycle d'approche de l'activité et en garantissant aux pratiquants des conditions optimales de sécurité et de maîtrise de l'environnement, tout en assurant la qualité pédagogique des prestations.

Il possède les compétences pour initier à la pratique d'activités physiques diversifiées dans trois familles d'activités : les activités physiques d'entretien corporel, les activités et jeux sportifs et les activités physiques en espace naturel.

1/ Compétences attendues à l'issue de la formation :

Deux compétences transversales à tous les BPJEPS :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure ;

- ✓ C1.1-Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- ✓ C1.2-Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- ✓ C1.3-Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ;

- ✓ C2.1-Concevoir un projet d'animation
- ✓ C2.2-Conduire un projet d'animation
- ✓ C2.3-Evaluer un projet d'animation.

Deux compétences spécifiques à la mention « activités physiques pour tous » :

UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités physique pour tous.

- ✓ C3.1-Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités physiques pour tous en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants.
- ✓ C3.2-Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités physiques pour tous à partir des particularités des publics impliqués.
- ✓ C3.3-Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités physiques pour tous notamment au regard de la prise en compte des caractéristiques spécifiques et des besoins de chacun.

UC4 : Mobiliser les techniques de la mention « activités physiques pour Tous » pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

- ✓ C4.1- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option en lien avec les singularités des pratiquants
- ✓ C4.2- Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option afin que chaque sportif évolue en sécurité
- ✓ C4.3- Garantir des conditions de pratique en sécurité tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité

2/ Suites de parcours et les débouchés :

Après l'obtention du BPJEPS APT, vous avez la possibilité de :

Préparer le concours de la Fonction Publique Territoriale pour devenir Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives.

Passer un autre BPJEPS (allègement des UC1 et UC2).

Passer un DEJEPS (Niveau 5 - Perfectionnement et entraînement dans une activité sportive de votre choix).

Entrer en STAPS.

Exercer contre rémunération et de manière autonome dans le champ des Activités Physiques pour Tous.

Contenus de la formation :

Nous avons structuré une organisation de formation basée sur les grandes thématiques du BPJEPS APT ainsi que sur l'adaptation à notre secteur d'intervention ; les thèmes dominants repérés sont ainsi :

- Les activités physiques d'entretien corporel (APEC)
- Les activités et jeux sportifs (AJS)
- Les activités physiques en espace naturel (APEN)
- Les acquisitions transversales (communication, méthodologie de projet, connaissances du fonctionnement des pratiquants, etc.).

Chaque unité de formation est repérée par cette dominante et est mise en relation avec l'Unité Capitalisable (UC) de référence. Elle est également l'objet d'une conceptualisation des compétences professionnelles qui y sont abordées soit sous la forme de mise en situation, soit sous la forme de jeu de rôle soit dans le cadre de projets d'activités réels. Ces unités de formations sont imbriquées les unes aux autres en fonction d'une hiérarchisation et d'une antériorisation des objectifs intermédiaires et opérationnels qui la compose.

Suivi et évaluation de la formation

1/ Suivi des stagiaires :

- Un responsable de formation est désigné pour l'action de formation. De plus il y a un référent pédagogique par domaine d'activités. Ce référent évalue les acquisitions des stagiaires tout au long de leur formation.

- Le responsable pédagogique a également la charge du suivi de l'alternance.
- Un bilan individuel a lieu à la fin de chaque étape de formation. Avant les bilans individuels, l'équipe pédagogique se réunit pour faire un point individuel de chaque stagiaire.
- Mesure de l'insertion professionnelle des sortants : Nous réalisons le suivi post formation selon les préconisations du Ministère en charge des Sports et de la certification Qualiopi.
- Mesure par INSULA FORMATION de la satisfaction des stagiaires. Ces évaluations sont proposées durant le cursus de formation et en fin.
- Préparation du stagiaire à son cursus post-formation : en fin de cursus nous proposons des modules spécifiques liés à la gestion du parcours professionnel (CV, lettre de motivation, présentation des aides à la création d'entreprise, etc.)

2/ Processus de certification :

A/ Epreuve de certification des Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique

Les exigences minimales préalables à la mise en situation pédagogique dans le cadre de l'alternance sont prévues par l'article 14 du décret n°2001-792 du 31 août 2001.

Les capacités professionnelles correspondant aux exigences minimales permettant la mise en situation pédagogique sont les suivantes :

- Les capacités à rappeler les obligations légales et réglementaires en matière de protection des

pratiquants et des tiers.

- Les capacités à aménager les zones d'évolution en toute sécurité individuelle et collective.
- Les capacités à prendre des décisions immédiates pour préserver la sécurité des publics en cas d'accidents, d'incidents ou d'impondérables.
- Les capacités à identifier les comportements à risque pour les prévenir et assurer l'intégrité physique et morale des pratiquants.

B/ Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables transversales UC1/ UC2 :

Le(la) candidat(e) transmet dans les conditions fixées par la DRAJES un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des Activités Physiques pour Tous.

Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(a) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC 1 et UC 2.

C/ Situation d'évaluation certificative de l'unité capitalisable UC 3 (modalités 1 et 2) :

C.1 - Epreuve certificative de l'UC 3 sur la première famille d'activités du BPJEPS spécialité « Educateur Sportif » mention des « Activités Physiques pour Tous » choisie par le(la) candidat(e).

Première modalité d'évaluation sur la première famille d'activités du BP JEPS « spécialité Educateur Sportif » mention des « Activités Physiques pour Tous » choisie par le(la) candidat(e):

Cette situation d'évaluation se déroule en organisme de formation et se décompose comme suit :

- Production d'un document :
Le(la) candidat(e) transmet un dossier dans les conditions fixées par la DRAJES avant la date de l'épreuve comprenant un cycle d'apprentissage d'au moins six séances réalisées dans une structure d'alternance pédagogique portant sur la première famille d'activités du BP JEPS « spécialité Educateur Sportif » mention des « Activités Physiques pour Tous ».
- Mise en situation professionnelle :
Le(la) candidat(e) présente la séance d'apprentissage issue de ce cycle, dans sa structure d'alternance pédagogique ou en organisme de formation. La séance a une durée d'au minimum 45 minimum et au maximum 120 minutes pour un public d'au moins 6 pratiquants.
- La séance d'apprentissage est suivie d'un entretien d'une durée de 30 minutes au maximum :
15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours duquel le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séance en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques ;
15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs portant sur la progression et la pertinence du cycle d'apprentissage mis en œuvre.

C.2 - Epreuve certificative de l'UC 3 sur la deuxième famille d'activités du BPJEPS spécialité « Educateur Sportif » mention des « Activités Physiques pour Tous » choisie par le(la) candidat(e).

Cette situation d'évaluation se déroule en organisme de formation et se décompose comme suit :

- Production d'un document :

Le(la) candidat(e) transmet un dossier dans les conditions fixées par la DRAJES avant la date de l'épreuve comprenant un cycle d'apprentissage d'au moins six séances réalisées dans une structure d'alternance pédagogique portant sur la deuxième famille d'activités du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous ».

- Mise en situation professionnelle :

Le(la) candidat(e) présente la séance issue du cycle d'apprentissage en cours.

Le(la) candidat(e) conduit la séance d'apprentissage issue de ce cycle, dans sa structure d'alternance pédagogique ou en organisme de formation. La séance a une durée d'au minimum 45 minutes et au maximum 120 minutes pour un public d'au moins 6 pratiquants.

- La séance d'apprentissage est suivie d'un entretien d'une durée de 30 minutes minimum : 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours duquel le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séance en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques ; 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs portant sur la progression et la pertinence du cycle d'apprentissage mis en œuvre.

**Le(la) titulaire du certificat de qualification professionnelle (CQP) « animateur de loisirs sportifs » (ALS) option « activités gymniques d'entretien et d'expression » (AGEE) et option « jeux sportifs et jeux d'opposition » (JSJO) est obligatoirement évalué(e) dans la famille de pleine nature dans le cadre de la certification de l'UC 3.*

D/ Epreuve certificative de l'UC 4 sur la troisième famille d'activités du BP JEPS spécialité « Educateur Sportif » mention « Activités Physiques pour Tous » choisie par le(la) candidat(e).

L'épreuve se déroule au sein de la structure d'alternance pédagogique.

Elle est composée de la mise en situation professionnelle suivante :

- Mise en situation professionnelle :

Le(la) candidat(e) conduit une séance d'animation dans la famille d'activités restant à évaluer au sein de la structure d'alternance pédagogique pendant au minimum 45 minutes et au maximum 120 minutes pour un public d'au moins 6 pratiquants.

- La séance d'animation est suivie d'un entretien de 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours duquel le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séance d'animation en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Equipements et matériels :

- Salles de cours chauffées et climatisées chacune équipée d'un tableau blanc et de nombreuses prises secteur. Des vidéoprojecteurs sont mis à disposition de l'ensemble de l'équipe de formation ainsi qu'une imprimante, copieur, scanner.
- Un centre de ressources avec une mise à disposition d'ouvrages plus ou moins spécialisés dans les thématiques du sport, du sport/santé, du sport/ performance, de la musculation et des techniques d'entraînement, de la réglementation, etc.
- Un espace dédié aux stagiaires pour qu'ils se restaurent. Cet espace est équipé de micro-ondes, de tables et de chaises.

Sur le plan pédagogique :

Les modalités pédagogiques sont élaborées au regard des textes réglementaires, de leur adaptation à notre contexte, des caractéristiques des publics concernés et des attentes des employeurs du secteur concerné. Les contenus sont abordés en présentiel de différentes manières, reposant sur des méthodes actives et participatives en alternant cours théoriques et pratiques : mises en situation, jeux de rôle, études de cas, etc.

Nous souhaitons ainsi préserver l'attention des publics, hiérarchiser la progression des niveaux de compétence, proposer une formation en adéquation avec la pratique du terrain, développer la dimension réflexive au cœur de toutes les compétences professionnelles.

Nous découpons les journées en périodes de 3h30 au cours desquelles sont explorés les différents domaines de compétences référencés dans les unités de formation.

Celles-ci sont structurées de manière à développer des capacités transversales, en fonction de compétences et d'objectifs à atteindre.

Ces niveaux sont régulièrement évalués afin d'entériner ou non la fiabilité et la validité des démarches

pédagogiques employées ainsi que l'adéquation aux attentes individualisées des stagiaires et à leur parcours de formation.

En outre, tout au long de la formation le stagiaire intègre une structure d'alternance dans laquelle il est mis en situation professionnelle régulièrement.

Nous mettons à disposition une liste de structures partenaires sur demande.

Durée de la formation et modalités d'organisation (ruban pédagogique)

1/ Lieu de la formation : INSULA FORMATION

Adresse Physique :

Camping LVL Les Ayguades

Avenue de la Jonque

11430 GRUISSAN

2/ Nombre de stagiaires : Chaque parcours de formation est habilité pour accueillir 8 à 20 participants

3/ Ruban Pédagogique :

Notre programmation prend en compte les besoins et les attentes des structures d'accueil et intègre différentes étapes au niveau de la progression dans les compétences repérées.

La progressivité des apprentissages se traduit par l'augmentation des niveaux de difficulté et de complexité des tâches proposées et prend en compte les acquis liés à l'expérience professionnelle en entreprise.

Pour atteindre ces objectifs, nous structurons notre programmation pédagogique autour de 4 étapes de formation.

Certains apprentissages, considérés comme « cœur de métier », seront animés de manière linéaire, tout au long de la formation.

- **1ère étape :** Cette étape vise en priorité les savoirs "fondamentaux" et certains savoirs faire démontrés par l'équipe pédagogique concernant tous les modules de formation.

A ce stade, les stagiaires seront dans une logique "d'information et d'utilisation" des savoirs. La majeure partie des mises en situations est organisée avec des tâches simples.

Des temps d'amélioration de pratique personnelle sont également planifiés.

Cette étape poursuit en outre les objectifs liés à la prévention et à la sécurité (morale et physique) et doit permettre de sensibiliser le stagiaire dans ces domaines, lors de toutes ses conduites professionnelles : observations, analyses de situations, adaptations, ainsi que les bases des techniques de communication. Nous souhaitons également aborder certaines connaissances liées au fonctionnement des pratiquants qui nous semblent indispensables pour une meilleure mise en sécurité.

Les liens avec les structures d'alternance se mettent en place, les réunions d'harmonisation sont organisées et les temps d'échanges aussi nombreux que possible.

- **2ème étape :** Cette étape est une évolution de l'étape précédente : les compétences développées sont les mêmes, mais avec un niveau de technicité plus important, plus d'autonomie du stagiaire dans le choix de ses méthodes pédagogiques. Cette étape vise également l'acquisition de savoirs, des savoirs faire et des savoirs faire permettant l'analyse de contextes et de situations ainsi que la conception pédagogique à différents plans (projets, séances, méthodes, démarches, outils...).

Le niveau de production est plus important, les situations pédagogiques sont plus ouvertes (situations pédagogiques à base de double tâche, groupe de pratiquants de niveau hétérogène, ...).

Les connaissances (sciences humaines, biologiques, réglementaires, ...) sont plus poussées. A ce stade, l'apprenant est dans une transition de son rapport au savoir : il passe du stade "utilisation des compétences" vers "assimilation des compétences".

La maîtrise "guidée" de l'ensemble des compétences est attendue à l'issue de cette étape de formation. L'utilisation de différents outils pédagogiques (comme les analyses vidéo, les auto-confrontations, ...) est très fréquente.

Les analyses des conduites professionnelles réalisées en structure d'alternance rythment les séquences de formation : les bénéfices que le stagiaire retire de sa formation doivent être perceptibles en alternance. La collaboration avec le tuteur est le maillon essentiel de la progression.

- **3ème étape** : A l'étape 3, le stagiaire est dans une phase très importante en termes d'assimilation de son savoir-faire. Cette période est celle des mises en situations pédagogiques complexes. Ils sont beaucoup plus autonomes dans la réalisation des tâches qui leur sont proposées, le niveau d'exigence est beaucoup plus poussé (en termes d'analyse, de justesse de correction, de programmation des apprentissages, d'étayage théorique quant aux choix opérés,...).

Lors de cette étape, les formateurs ciblent le perfectionnement et l'approfondissement des savoirs, des savoirs faire et des savoirs faire spécifiques aux activités de la natation. L'ensemble des concepts est maîtrisé, les capacités d'adaptation sont poussées. Certaines séquences de formation "entre pairs" sont d'ailleurs proposées. Les situations pédagogiques proposées sont très variées. C'est l'étape de formation la plus longue, avec en particulier une phase en entreprise très longue. Les conditions d'apprentissage sont optimisées par le lien entre l'équipe de formation et le tuteur en entreprise. Cette étape va logiquement déboucher sur la période des examens et des certifications.

- **4ème étape** : Dernière étape de la formation, c'est une phase de consolidation qui poursuit différents objectifs : - préparation des rattrapages (éventuels), - contenus de formation "périphériques" : PNL, nutrition, statuts d'emplois, aide à la création d'entreprise - préparer la transition entre la fin de la formation et l'insertion professionnelle, aussi rapide et durable que possible.

Par souci d'organisation, certains domaines demeurent cependant linéaires dans la programmation (mise en situations avec public réel, travail sur les techniques d'animation et d'entraînement) et sont abordés selon une fréquence quasi hebdomadaire.

4/ Individualisation de la formation :

A l'issue de la sélection, une information et des séquences individuelles de positionnement permettront de déterminer un parcours individualisé de formation. Ce parcours peut être adapté tout au long de la formation au regard des attentes et des besoins du bénéficiaire.

Certains diplômés donnent droit à des équivalences et/ou dispenses d'épreuves.

Les titulaires d'un autre BPJEPS sont allégés de l'UC1 et de l'UC2.

Les UC (Unités Capitalisables) peuvent être validées indépendamment les unes des autres ou sous forme de bloc de compétences.

Aucune passerelle.

5/ Organisation de la formation :

Formation présentielle.

Les modalités de suivi de cours en distanciel sont précisées au démarrage de la formation ; pour les candidats non équipés en ordinateur, des solutions temporaires peuvent être proposées par le centre de formation.

Par défaut, le.la candidat.e doit suivre l'intégralité des heures de formation programmées.

Les cursus de formation que nous proposons durent 12 mois. Ils proposent une alternance centre de formation / entreprise, adaptée au cœur de métier choisi. Ils prennent en compte les besoins et les attentes des structures d'accueil et intègrent différentes étapes au niveau de la progression dans les compétences repérées.

Le parcours de formation proposé à INSULA FORMATION : *Sous réserve d'habilitation par la DRAJES*

Dates Sélections	24 et 25 Septembre 2024
Date limite rendu dossier	23 Septembre 2024
Date de début	26 Septembre 2024
Date de fin	12 Septembre 2025
Soit	12 mois
Nb heures au total	1810h
Dont en OF Insula Formation	610h
Dont en ALTERNANCE	1200h
Organisation de la formation et de l'alternance	➤ 2 jours par semaine en centre soit 14h, 21 h en structure d'alternance
Interruption Formation	25 jours de congés payés à poser sur le temps d'alternance
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contrat d'apprentissage ➤ Financement Pôle Emploi ➤ Formation Professionnelle Continue : OPCO, Projet de Transition Professionnelle ➤ Autofinancement
Nb de stagiaires	8 à 20 stagiaires

Coût de la formation

Un chèque de 30 € de frais de gestion administrative à l'ordre d'INSULA FORMATION

Un chèque de 60 € (Frais d'inscription TEP à venir)

De nombreux moyens de financement sont possibles et INSULA FORMATION vous accompagne dans le choix du financement le plus adapté à votre profil.

Nos conditions générales de ventes sont téléchargeables sur notre site internet, consultez notre page dédiée www.insulaformation.fr ou contactez-nous sur administration@insulaformation.fr

Diplôme		BPJEPS APT
Moyens de financement possibles		Coût pour le stagiaire
Contrat d'apprentissage	OUI	GRATUIT
Contrat de professionnalisation	OUI	GRATUIT
Pôle Emploi	OUI	GRATUIT* <i>*Si prise en charge totale En cas de prise en charge partielle, le reste à charge peut être payé en financement personnel</i>
CPF	OUI	GRATUIT* <i>*Si prise en charge totale En cas de prise en charge partielle, le reste à charge peut être payé en financement personnel</i>
Financement personnel	OUI	Parcours complet 8700 € net de taxe et incomplet (15€/heure) * <i>*Tarif modulable selon le volume horaire et l'expérience de chaque candidat.</i>

Valeur ajoutée et indicateurs de résultat

La valeur ajoutée d'INSULA FORMATION

INSULA FORMATION s'inscrit dans une dynamique déontologique de la formation et de l'accompagnement en partageant les valeurs altruistes et collectives du sport et de l'animation, avec :

- Une équipe de formateurs professionnels et expérimentés
- Des infrastructures qualitatives
- Un réseau partenarial conséquent
- Un suivi et un accompagnement individualisé des stagiaires

Les indicateurs de résultat :

Indicateur	Source et définition de l'indicateur	Pourcentage
Toutes catégories d'actions de formation confondues pour le diplôme concerné		
Taux de satisfaction	Issu du questionnaire de fin de formation – % de stagiaires ayant déclaré être « satisfait » ou « très satisfait »	Inconnus à ce jour (1 ^{ère} session en 2024-2025)
Taux de réussite	Nb de diplômés / nb de candidats présentés aux certifications	
Taux d'abandon	Nb abandons / nb de stagiaires entrants	
Taux de poursuite d'étude	A + 6 mois, nb de stagiaires en poursuite d'étude / nb de stagiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire	Inconnus à ce jour (1 ^{ère} session en 2024-2025)
Taux d'insertion professionnelle	A + 6 mois, nb de stagiaires en emploi / nb de stagiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire	
Spécifiquement sur les actions de formation en apprentissage pour le diplôme concerné		
Taux de rupture de contrats d'apprentissage	Nb entrants / nb ruptures de contrats d'apprentissage	Inconnus à ce jour (1 ^{ère} session 2024-2025)
Taux de valeur ajoutée	Différence entre le taux d'emploi salarié en France à 6 mois observé et à 6 mois attendu	

Renseignements complémentaires & Contacts

Vous souhaitez...



...Participer à l'une de nos **réunions d'information** collectives et **visiter** le site



... être **accompagné** dans la **recherche** de **stage** ou d'**employeur**



...Vous **préparer aux tests** de sélections et à la **formation**



... Recevoir un **dossier d'inscription**



... Nous poser une **question**

Consulter www.insulaformation.fr ou écrivez-nous sur administration@insulaformation.fr

Personne à contacter : Pierre FABRE - Mail : pfabre@insulaformation.fr - Tel : 07-66-41-24-76

Planning prévisionnel BPJEPS APT 2024-2025

sept-24		oct-24		nov-24		déc-24		janv-25		févr-25		mars-25		avr-25		mai-25		juin-25		juil-25		août-25		sept-25												
di	1			ma	1	Centre 1	ve	1	Férieré	di	1			me	1	Férieré	sa	1			ma	1	7	34	ve	1			lu	1						
lu	2			me	2	28	sa	2		lu	2			je	2	28	ve	2			lu	2			me	2			sa	2			ma	2		
ma	3			je	3		di	3		ma	3			sa	3		sa	3			me	3			je	3			di	3			me	3		
je	4			sa	4		lu	4		ve	4			me	4		lu	4			je	4			sa	4			ma	4			je	4	Centre 35	
ve	5			ma	5		je	5	Centre 10	di	5			me	5		me	5			sa	5			ma	5			ve	5			sa	5	14	
sa	6			me	6		ve	6	14	lu	6			je	6	Centre 17	je	6	Centre 19	di	6			me	6			sa	6			di	6			
di	7			je	7	Centre 2	sa	7	Centre 6	ma	7			me	7	14	sa	7			lu	7			me	7			di	7			sa	7		
ma	8			sa	8	35	me	8	14	di	8			je	8		sa	8			me	8			ma	8			ve	8			lu	8		
me	9			je	9	EPMSP	sa	9		lu	9			je	9	Centre 13	di	9			me	9			ma	9			sa	9			me	9		
ma	10			me	10	EPMSP	di	10		ma	10			sa	10	Centre 14	lu	10			je	10			me	10			di	10			sa	10		
me	11			je	11		me	11	Férieré	sa	11			ma	11		ma	11			ve	11			me	11			di	11			je	11		
je	12			sa	12		je	12	Centre 7	di	12			me	12		me	12			sa	12			ma	12			ve	12			sa	12		Bilan 36
ve	13			ma	13		me	13	28	lu	13			je	13	Centre 11	je	13	Centre 18	di	13			me	13			di	13			me	13			
sa	14			me	14		sa	14		ma	14			sa	14		ve	14	14	Centre 20	lu	14			me	14			sa	14			di	14		
di	15			je	15		di	15		me	15			sa	15		sa	15			ma	15			me	15			ma	15			me	15		
lu	16			me	16		je	16		je	16	Centre 14		me	16		lu	16			me	16			ma	16			sa	16			sa	16		
ma	17			je	17	Centre 3	di	17		ve	17	14		je	17		lu	17			me	17			ma	17			sa	17			di	sa		
me	18			sa	18	14	me	18		sa	18			ma	18		ma	18			ve	18			me	18			lu	18			je	18		
je	19			ma	19		je	19	Centre 12	di	19			me	19		me	19			sa	19			ma	19			sa	19			ma	19		
ve	20			me	20		ve	20	14	lu	20			je	20		je	20	Centre 21	di	20			me	20			sa	20			sa	20			
sa	21			je	21	Centre 8	sa	21		ma	21			ve	21		ve	21	14	Centre 22	lu	21			me	21			di	21			di	21		
di	22			me	22		ve	22	14	di	22			sa	22		sa	22			ma	22			me	22			me	22			me	22		
lu	23			je	23		sa	23		je	23	Centre 15		me	23		di	23			me	23			ma	23			sa	23			sa	23		
ma	24	SELECTIONS		me	24	Centre 4	di	24		ma	24	14		ve	24		lu	24			je	24			me	24			sa	24			di	24		
me	25			je	25	14	lu	25		me	25			sa	25		ma	25			ve	25			me	25			di	25			me	25		
je	26	Positionnement		sa	26		je	26		sa	26			me	26		ma	26			sa	26			me	26			sa	26			sa	26		
ve	27	Positionnement		di	27		me	27		ve	27			je	27		je	27	Centre 22	di	27			me	27			sa	27			sa	27			
sa	28			lu	28	Centre 5	je	28	Centre 9	sa	28			ma	28		ve	28			me	28			ma	28			di	28			je	28		
di	29			me	29	14	sa	29		me	29			sa	29		sa	29			me	29			ma	29			me	29			me	29		
lu	30	7		je	30		di	30		je	30	Centre 16		me	30		di	30			me	30			ma	30			sa	30			ma	30		
				me	31		ma	31		ve	31	14		sa	31		lu	31	7	23	me	31			me	31			di	31			di	31		
		7				105						56								28																TOTAL
		0				56						105								63																610
		7				161						161								84																1144
																				175																1754
		1J				15J						8J								9J																87J
		0J				8J						15J								12J																163,5J

Heures en centre de formation
 Heures en structure
 Total heures formation
 EPMSP

Epreuves		UC certifiées	Modalités	Epreuves initiales	Epreuves de rattrapages
N° 1	UC 1 et UC 2	UC 1 et UC 2	Dossier	04-juin-25	21-août-25
N° 1	UC 1 et UC 2	UC 1 et UC 2	Présentation et entretien	25-juin-25	11-sept-25
N°2	UC 4	UC 3	Mise en situation professionnelle et entretien	du 02 au 20 décembre 2024	du 20 janvier au 07 février 2025
N°3a	UC3	UC 3	Dossier, MSP et entretien	du 03 au 21 mars 2025	du 31 mars au 17 avril 2025
N°3b	UC 4	UC 4	Dossier, MSP et entretien	du 05 au 23 mai 2025	du 02 au 20 juin 2025

Initiale
 Rattrapage

Document d'information - BPJEPS APT

ANNEXE 1

Les Tests d'Exigences Préalables

La sélection s'opérera en deux temps :

1 – Vérification des Exigences Préalables à l'entrée en formation

Ce sont les tests dits « Nationaux ». (Contactez-nous)

- Test Luc Léger Navette
- Test d'habileté motrice

Et uniquement pour les candidats ayant satisfait aux Exigences Préalables et souhaitant être formés à INSULA FORMATION :

2 - Tests de sélection propres à INSULA FORMATION

(Obligatoire pour les candidats postulants à INSULA FORMATION – Sous réserve d'habilitation)

- Test en step
- Épreuve écrite
- Entretien de motivation

1. Vérification des Exigences préalables à l'entrée en formation

Le niveau d'exigences préalables à l'entrée en formation sera vérifié par l'expert désigné et sous la responsabilité du Directeur de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport.

Attention les épreuves 1 et 2 sont éliminatoires.

Les modalités opérationnelles et référentiels techniques des épreuves sont les suivants :

Epreuve n°1 : Test Luc Léger Navette

Le candidat effectuera **une épreuve de course navette** :

Description du test de Luc Léger :

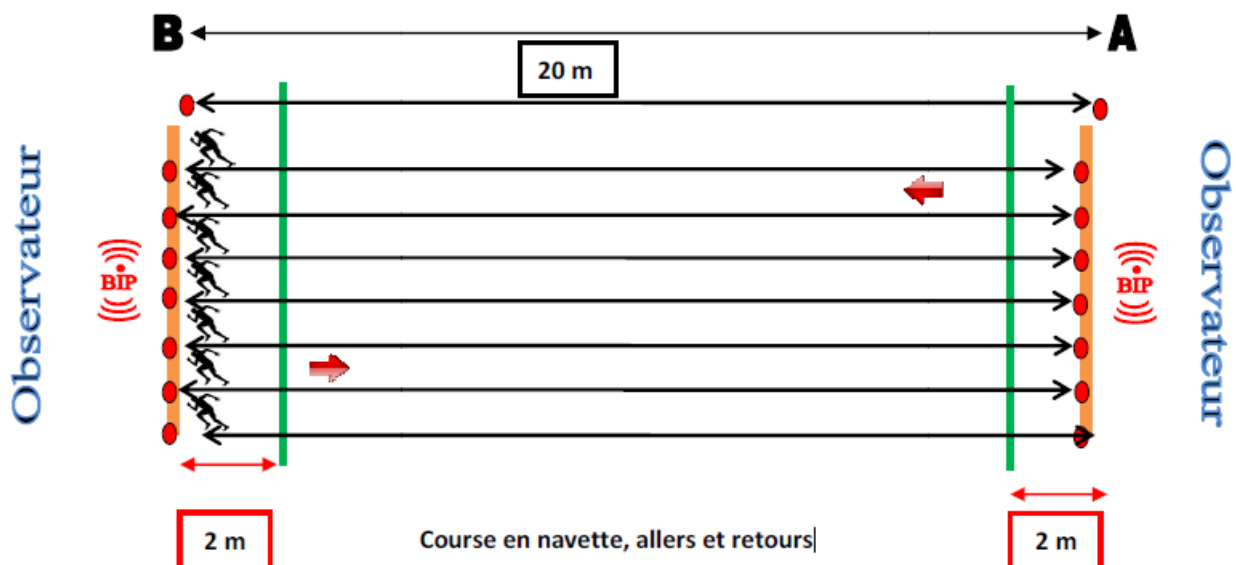
Une épreuve de course navette : test de « Luc Léger » (Palier d'une minute, version 1998 cassette audio préenregistrée ou CD, homologué par l'Association Recherche et Évaluation en APS. (G. CAZORLA - L. LEGER).

L'épreuve consiste à réaliser des allers et retours à des vitesses progressivement accélérées. Les vitesses sont réglées au moyen d'une bande sonore émettant des sons à intervalles réguliers. A chaque BIP sonore, le candidat doit gérer son allure de course pour se retrouver à une des extrémités du tracé de 20 mètres.

A chaque extrémité, le candidat doit bloquer un de ses pieds immédiatement derrière la ligne pour amorcer le retour. Les virages en courbe ne sont pas admis. Un à deux mètres maximums de retard sont admis à la condition de pouvoir les combler lors des intervalles suivants, un retard correspondant à un avertissement. Le troisième avertissement consécutif arrête l'épreuve. Au-delà de deux mètres de retard, le candidat est éliminé.

Barème de l'épreuve du test Luc Léger :

Pour être **admissible** aux exigences préalables à l'entrée en formation, les **femmes** doivent atteindre le **palier 6 (réalisé) soit le palier 7 annoncé**, les **hommes** le **palier 8 (réalisé) soit le palier 9 annoncé**.



Epreuve n°2 : Test d'habileté motrice

Ce test consiste en l'enchaînement de 22 ateliers, dans un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à 1'46 pour les hommes et 2'06 pour les femmes.

Des bonifications sont accordées pour les candidat(e)s âgé(e)s :

- De 40 à 50 ans : un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à 1'51 pour les hommes et 2'11 pour les femmes.

- De 51 ans et + : un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à 1'56 pour les hommes et 2'16 pour les femmes.

Le parcours d'habileté motrice se déroule selon le descriptif ci-dessous, sans interruption entre les ateliers.

Une démonstration sera faite par un(e) responsable de l'épreuve devant les candidat(e)s, qui pourront ensuite utiliser le parcours lors du temps consacré à l'échauffement.

Le parcours doit s'effectuer dans l'ordre prévu des ateliers. Tout atelier doit être obligatoirement réalisé, et conformément aux consignes exposées, sous peine de non-validation du parcours.

Un atelier oublié est signalé immédiatement par le/la responsable de l'épreuve, pour être effectué (ex : ateliers 8-12-17-22, un(e) candidat(e) ne contournant pas les plots sera arrêté(e) immédiatement pour refaire l'atelier).

Le/la candidat(e) se met en position en plaçant les pieds derrière la ligne de départ.

Le départ se fait au signal du/de la responsable de l'épreuve. Le chronomètre est arrêté lorsque le/la candidat(e) franchit la ligne d'arrivée matérialisée par deux plots (c'est le torse qui compte et non la tête ou les jambes).

Description des ateliers :

1-Course à pied sur 8 m

A partir d'un départ commandé, le/la candidat(e) doit courir sur une distance de 8 m, du point « a » au point « b ».

2- Franchissement de la 1ère haie

Le/la candidat(e) doit franchir la 1ère haie d'une hauteur de 0,76 m pour les hommes et de 0,56 m pour les femmes.

3-Course à pied sur 6 m

Le/la candidat(e) doit courir sur une distance de 6 m, du point « c » au point « d ».

4-Passage de rivière

Le/la candidat(e) doit franchir un passage de rivière, matérialisé par 2 lignes tracées au sol, espacées de 2 m pour les hommes et de 1,80 m pour les femmes.

5-Course de vitesse sur 6 m

Le/la candidat(e) doit courir sur une distance de 6 m, du point « e » au point « f ».

6-Franchissement de la 2ème haie

Le/la candidat(e) doit franchir la 2ème haie d'une hauteur de 0,76 m pour les hommes et de 0,56 m pour les femmes.

7-Course de vitesse sur 13 m

Le/la candidat(e) doit courir sur une distance de 13 m, du point « g » au point « h ».

8-Contournement du plot A

Le/la candidat(e) doit contourner le plot « A » par la droite.

9-Course de vitesse sur 5 m

Le/la candidat(e) doit courir sur une distance de 5 m, du point « h » au point « i ».

10- Lancer de balles

Le/la candidat(e) doit être capable de lancer 1 balle dans chaque cerceau de 70 cm de diamètre, posé au sol, en allant du plus proche au plus éloigné. Le lancer est également validé lorsque la balle touche le bord du cerceau.

Le/la candidat(e) dispose en tout de 6 balles. Le nombre de tentatives est limité à deux balles par cerceau.

Les distances de lancer sont mesurées entre le centre de chaque cerceau et la zone de lancer derrière laquelle le/la candidat(e) doit se trouver, soit :

Pour les hommes : le centre du 1er cerceau est situé à 5 m, le 2ème à 6 m et le 3ème à 7 m de la zone de lancer.

Pour les femmes : le centre du 1er cerceau est situé à 4 m, le 2ème à 5 m et le 3ème à 6 m à partir de la ligne tracée au sol de la zone de lancer.

11-Course de vitesse sur 10 m

Le/la candidat(e) doit courir sur une distance de 10 m, du point « i » au point « j ».

12-Contournement du plot B

Le/la candidat(e) doit contourner le plot « B » par la droite, placé à 10 m de la zone de lancer de balles.

13-Course de vitesse sur 5 m

Le/la candidat(e) doit courir sur une distance de 5 m, du point « k » au point « l ».

14-Slalom en dribble à la main (ballon de basket)

Le/la candidat(e) doit prendre le ballon de basket posé dans un cerceau et partir en dribblant d'une seule main (changements de main autorisés) pour effectuer un slalom entre les 7 plots, dont les 4 premiers sont disposés en croix (distance entre les plots 1,50 m). Les plots doivent être contournés alternativement par la gauche et par la droite.

Le/la candidat(e) doit franchir un élastique tendu à 40 cm du sol (et placé à 1,50m du dernier plot) sans le toucher, le ballon passant au-dessus de l'élastique.

Il/elle doit ensuite immobiliser le ballon avec les mains au sol à l'intérieur d'un cerceau placé au sol à 1,50m de l'élastique.

Le ballon ne doit pas être porté, le corps du candidat doit contourner les plots.

15-Slalom en dribble au pied (ballon de football)

Le/la candidat(e) doit prendre un ballon de football avec les pieds, posé à l'intérieur d'un cerceau, et franchir l'élastique sans le toucher en faisant passer le ballon sous l'élastique.

Il/elle doit effectuer le slalom en sens inverse en contournant les plots alternativement par la droite et par la gauche, en dribblant au pied jusqu'au cerceau (m) et immobiliser la balle dans le cerceau avec le pied.

Le corps du candidat ainsi que le ballon doivent contourner tous les plots.

16-Course sur 5 m

Le/la candidat(e) doit courir sur une distance de 5 m, du point « m » au point « j ».

17-Contournement du plot B

Le/la candidat(e) doit contourner le plot « B » par la droite, placé à 10 m de la zone de lancer de balle.

18-Course sur 2 m

Le/la candidat(e) doit courir sur une distance de 2 m, du point « k » au point « n ».

19-Passage en équilibre sur poutre placée au sol

Le/la candidat(e) doit marcher sur une poutre posée au sol, de 4 m de long.

Il/elle doit traverser la poutre d'une extrémité à l'autre.

En cas de chute, il/elle devra recommencer l'atelier au début de la poutre.

20-Roulade avant

De l'extrémité de la poutre, le/la candidat(e) doit réaliser une roulade avant sur un tapis placé en contre bas à 0,80 m de la poutre.

21-Lancer de médecine-balls

Le/la candidat(e) doit lancer successivement trois médecine-balls (2 kg pour les femmes et 3 kg pour les hommes) au-delà d'une ligne située à 5 m du point « p » (lancer à deux mains départ poitrine).

Le/la candidat(e) est situé(e) derrière la zone de lancer.

22-Course en slalom sur 55 m

Le/la candidat(e) doit courir en slalom en contournant 5 plots alternativement par la droite et la gauche, sur une distance totale de 55 m, jusqu'à la ligne d'arrivée.

Toute erreur dans le parcours entraîne 5 secondes de pénalité conformément à la liste ci-dessous :

Atelier Liste des pénalités prévues

2

Pour le renversement de la 1ère haie.

Pour la chute de la latte au passage de la 1ère haie.

4

En cas d'appui constaté dans l'espace délimité par les 2 lignes ou sur l'une des 2 lignes.

6

Pour le renversement de la 2ème haie.

Pour la chute de la latte au passage de la 2ème haie.

10

Par cible manquée.

14

Par plot non contourné avec le ballon et/ou avec le corps,

Si le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau,

Si l'élastique est touché lors de son franchissement,

Si l'élastique est franchi balle tenue,

Si le ballon est porté lors de cette épreuve.

15

Par plot non contourné avec le ballon,

Si l'élastique est touché lors de son franchissement,

Si le ballon est touché avec la main pendant les dribbles au pied

Si le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau,

Si le ballon est immobilisé dans le cerceau avec la ou les mains.

20

Si la roulade est effectuée de travers ou sort du tapis.

21

Dans le cas où la zone de lancer est mordue ou franchie par le candidat,

Pour chaque médecine-ball ne franchissant pas la ligne située à 5 mètres de la zone de lancer.

Chronométreurs : le temps réalisé par les candidat(e)s doit obligatoirement être pris par deux chronométreurs (en cas de problème technique).

Ces derniers ne doivent pas se communiquer mutuellement les temps avant de les avoir donnés au/à la responsable de l'épreuve. Le temps retenu sera celui le plus favorable au candidat(e).

En cas de problème technique de chronométrage, le/la responsable décide du temps à retenir.

Les chronométreurs ne ramènent leur chronomètre au zéro que sur ordre du/de la responsable de l'épreuve. Ils vérifient la validité du parcours et notent les pénalités. A la fin du parcours, ils se réunissent pour noter sur la fiche du/de la candidat(e) les pénalités retenues.

